

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 1
GROUPE DE COURS N° 1
INTRODUCTION HISTORIQUE À L'ETUDE DU DROIT
JEUDI 15 DECEMBRE 2016
13H30 – 16H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

Commentez les extraits de texte suivants :

Formulaire de Marculf (seconde moitié du VII –début du VIIIe siècle)

[...] Connaissant ta fidélité et ton courage, nous t'avons confié, dans le pagus de ... la charge de comte [...] de telle sorte que tout le peuple qui y demeure, tant franc que romain, burgondes et autres, vivent en paix sous ton administration [...]. Que les veuves et les orphelins trouvent auprès de toi secours et protection, les larrons et les bandits punition rigoureuse [...] Que tous les ans tu envoies à notre trésor royal, tout ce que, en vertu de ta fonction, tu dois faire parvenir à notre fisc.

Circulaire adressée aux comtes (année 806) :

Sache que notre plaid général est convoqué cette année en Saxe orientale, à Strassfurt. Nous t'enjoignons de t'y rendre le 15 des calendes de juillet* avec tous tes hommes bien armés et bien équipés. Tu t'y présenteras avec eux, prêt à entrer en campagne, dans la direction que j'indiquerai, avec armes, bagages et tout le fourniment de guerre en vivres et vêtements.

*le 17 juin

Circulaire adressée par quatre missi dominici à chacun des comtes dans le ressort desquels ils s'apprêtent à se rendre (début IXe siècle) :

Nous vous enjoignons et recommandons d'obéir ponctuellement et d'exiger de vos employés et administrés une obéissance ponctuelle aux ordres de votre évêque pour tout ce qui a trait à son ministère. Employez-vous à maintenir tous les droits de l'empereur, tels qu'ils vous ont été précisés par écrit et oralement, car vous en êtes comptables. Faites pleinement, correctement, équitablement justice aux églises, aux veuves, aux orphelins et à tous autres, sans fraude, sans corruption, sans retards ou délais abusifs, et veillez à ce que tous vos subordonnés en fassent autant [...]. Si vous vous heurtez à des actes d'insoumission, de désobéissance, si l'on refuse d'accepter les décisions que vous aurez prises en conformité avec la loi et la justice, prenez-en note et avertissez nous, soit aussitôt, en cas d'urgence, soit lors de notre passage, afin que nous en avisions selon les instructions que nous avons reçues de notre maître [...]. Faites surtout bien attention qu'on ne vous surprenne pas, vous ou vos subordonnés à dire aux parties, avec l'idée de déjouer ou retarder l'exercice de la justice : »taisez-vous jusqu'à que les missi soient passés ; nous nous arrangerons ensuite entre nous ».